

AVIS
D'APPEL D'OFFRES SC2022-02

PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE - PHASE 1 -
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN TAPIS
RÉFRIGÉRÉ POUR PATINOIRE EXTÉRIEURE



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour la réalisation de la Phase 1 d'un projet de patinoire réfrigérée, plus spécifiquement pour la fourniture et l'installation d'un tapis réfrigéré pour une patinoire extérieure.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **mercredi 23 mars 2022** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

La Ville utilisera le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* et les critères d'évaluation suivants et leur pondération seront utilisés pour les fins d'évaluation des soumissions :

Critères	Pondération (points)
1. Expertise de la firme	30
2. Compréhension du mandat	30
3. Valeur des composantes / qualité	30
4. Disponibilité	10
TOTAL	100

Le facteur 50 sera utilisé dans la formule prévue à la Loi pour établir le pointage final des soumissions ayant reçu le pointage intérimaire requis.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet et incluant tous les documents demandés doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres SC2022-02 – Patinoire réfrigérée – Phase 1 – Fourniture et installation d'un tapis réfrigéré pour patinoire extérieure – Soumission** », le nom et l'adresse du soumissionnaire, la date et l'heure limites de réception des soumissions ainsi que l'adresse de l'Hôtel de Ville ci-dessous.

Les soumissions doivent être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 10h30 le vendredi 22 avril 2022**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10h30.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information complémentaire concernant cet appel d'offres, veuillez communiquer avec Madame Josiane Asselin, Directrice des Services communautaires, à l'adresse courriel suivante : jasselin@ndip.org et/ou par téléphone au 514-453-4128 poste 7222.

Cet appel d'offres est assujetti aux accords ACCQO, AQNB, ALEC et AECG.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 23 mars 2022.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière